

PETITION

au Conseil Municipal du Grand Saconnex

NON au parking « sauvage » dans le parc Parc Sarasin

La société ORGEXPO, qui exploite le Palais des expositions, a mis à disposition illégalement le parc Sarasin pour y garer des véhicules utilitaires, en relation avec la mise en place du Salon des véhicules utilitaires. Dimanche 24 février, environ 70 véhicules étaient garés sur la pelouse principale. Mercredi 27 février, il y en avait plus d'une centaine. De plus, une dizaine de conteneurs ont été placés sur la pelouse du parc.

Au moment de décider la construction du Palais des expositions dans la magnifique campagne Sarasin, propriété de l'Etat au Grand Saconnex, ce qui avait créé de fortes oppositions, le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, avait décidé de préserver la partie non bâtie pour en faire un parc public. C'est ainsi qu'une zone de verdure a été créée dans le cadre de la loi 4729 du 22 avril 1977, précisément dans le but de préserver cet espace de verdure pour en faire un parc avec interdiction notamment d'y édifier une construction.

Au nom du Conseil d'Etat, M. Jaques VERNET, ancien chef du Département des travaux publics, avait déclaré devant le Grand Conseil que *« pour la zone verdure, toute ou partie de cette magnifique propriété que l'Etat a acquise restera libre de construction et de parcs, et restera très largement arborisée... Cette partie sera, mise sous une forme appropriée, à la disposition du public »* (Mémorial du Grand Conseil 16 janvier 1976, page 90).

Il est également exposé dans le rapport relatif au projet de loi du 22 avril 1977 que le solde de la campagne Sarasin non affectée au Palais des expositions, soit plus de 110'000 m², *« sera aménagé en parc ; non seulement la majorité des arbres existant actuellement seront conservés, mais encore de nombreux arbres supplémentaires seront plantés. La campagne Sarasin conservera donc intégralement son rôle de poumon de verdure entre le village du Grand Saconnex d'une part et l'autoroute et l'aéroport d'autre part »* (Mémorial du Grand Conseil 1977, page 322).

Nous avons également constaté l'abattage de deux grands chênes dans le même périmètre. D'autres arbres avaient déjà été abattus dans le même périmètre lorsque ORGEXPO a illégalement modifié le bas du parc pour y aménager deux esplanades, stabilisées avec des matériaux graveleux, pour mettre en place illégalement des stands dans le cadre de l'exposition TELECOM. Les cailloux sont apparents et l'herbe n'a jamais repoussé correctement dans ce secteur, ce qui est tout à fait visible par rapport aux autres parties du parc qui bénéficient de terrains naturels.

Notre formation politique demande à ce que la commune du Grand Saconnex intervienne vigoureusement, comme elle l'a fait dans le passé sur d'autres questions notamment de circulation, pour exiger que l'Etat honore ses engagements et ordonne aux exploitants de PALEXPO de respecter scrupuleusement le parc Sarasin défini par le périmètre de la zone de verdure. L'Etat a financé un important parking sous le bâtiment de PALEXPO, en bordure de l'autoroute, précisément pour éviter tout parcage sur les terrains destinés au parc Sarasin. Des places de stationnement peuvent être affectées aux véhicules des exposants dans ce parking ou dans le celui réalisé sur le côté nord de l'autoroute.

Nous demandons, par ailleurs, que les arbres qui ont été abattus ces dernières années soient replantés aux endroits où il se trouvaient précédemment pour que le bas du parc Sarasin retrouve sa prestance, dont le terrain devrait être remis en l'état antérieur et recouvert de terre arable pour reconstituer les pelouses du parc.

En vous remerciant par avance de la suite donnée à cette pétition, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, le 27 février 2008

Pour A Gauche Toute !
(Grand Saconnex)

Magali ORSINI

